

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 11 juillet 2024

Délibération n° 20240711.3

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 12	- dont « contre » : 0
Absent excusé : 1	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 11 juillet 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 06/07/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE,

Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

ABSENT excusé : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

OBJET :

Convention relative à un aménagement de sécurité RD 81a du PR0+43 au PR0+508 entre la commune et le Département de l'Ain

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement qui consistent en :

- La création de trottoirs avec la pose de bordures T2 ;
- La création d'une écluse sur la RD 81a avec le renforcement de chaussée ;
- La réalisation d'une résine colorée au niveau du carrefour et la matérialisation d'un passage piéton sur la RD 81a ;
- L'aménagement d'espaces verts ;
- La mise aux normes d'accessibilité des quais de l'arrêt de cars (sous compétence CA3B) intégrés à l'écluse ;
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées ;
- L'adaptation du dispositif d'assainissement ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

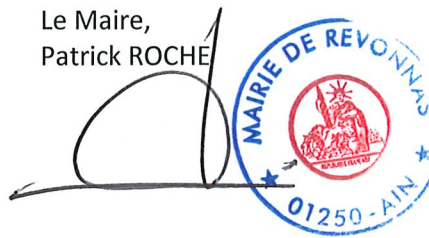
- **APPROUVE** les travaux de sécurisation et la mise en accessibilité de l'arrêt prévus dans le cadre des travaux sur la RD 81a,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Département de l'Ain et la commune de Revonnas, qui engage les 2 parties sur la prise en charge financière des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240716-20240711-3-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024